



Chartres, le 21 JUIN 2017

PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : M. D.CAGET
Tél. : 02.37.27.70.90
Fax : 02.37.27.72.57
Mél : dominique.caget@eure-et-loir.gouv.fr

DECISION PREF-DRLP-BER N°17-06/28

Autorisation tacite d'exploitation commerciale

VU les codes de Commerce et de l'Urbanisme;

VU l'article 1^{er} de la loi n° 73.1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce et de l'Artisanat ;

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat ; au commerce et aux petites entreprises ;

Vu le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-03/01 en date du 14 mars 2016 instituant la la commission départementale d'aménagement commercial d'Eure-et-Loir, et sa composition ;

VU la demande enregistrée le 18 avril 2017, sous le n° 028085 D, présentée par la SAS IMMALDI et COMPAGNIE représentée par Mme Monique LECOURT, responsable du développement, siège social sis Parc d'activités de la Goële - 13, rue Clément Ader – 77230 DAMMARTIN-en-GOËLE, agissant en qualité de propriétaire et exploitant du futur commerce, en vue d'être autorisée à procéder à la création d'un supermarché à enseigne « ALDI », d'une surface de vente de 985, 20m², sur des terrains cadastrés section AM parcelle n° 222, 260, et 261 d'une superficie totale de 9 792 m², après division cadastrale, situés 9 bd d'Hochstadt, à Luisant ;

CONSIDERANT que le dossier d'aménagement commercial a été réputé complet le 18 avril 2017, que la CDAC doit se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine et que passé ce délai, son avis est réputé favorable ;

CONSIDERANT que la Commission Départementale d'Aménagement Commercial n'a pas émis d'avis sur cette demande avant le 18 juin 2017, date limite pour statuer sur ce dossier ;

L'avis sur la demande d'exploitation commerciale sollicité par la SAS IMMALDI et COMPAGNIE est tacitement accordé à compter du 19 juin 2017.

Le présent avis sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

A Chartres, le

Pour la Préfète
La Secrétaire Générale
Présidente de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial,

Carole PUIG-CHEVRIER

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarques administratives"

